

## **INFRACTION À LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL* : FKI INDUSTRIES CANADA LIMITED REÇOIT UNE AMENDE DE 70 000 \$**

ST. CATHARINES (Ontario) – FKI Industries Canada Limited, une société établie à Welland, en Ontario, qui fabrique des pièces métalliques forgées pour l'industrie de l'automobile, a été condamnée aujourd'hui à payer une amende de 70 000 \$ pour une infraction à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* qui a entraîné de graves blessures à la jambe d'un employé.

Le 26 mai 2005, un conducteur de presse aidait à installer une presse utilisée dans le forgeage de pièces métalliques quand un gros élément de l'assemblage est tombé d'un chariot élévateur et a frappé le sol, en heurtant l'arrière de l'une des jambes d'un conducteur. Il avait fallu plusieurs ouvriers pour lever l'élément de 726 kilogrammes (1 600 livres) de la jambe du conducteur, qui a ainsi subi des blessures par écrasement et des fractures à la jambe. L'incident est survenu à l'usine de la compagnie située au 139, rue Centre, à Welland.

FKI Industries Canada Limited a plaidé coupable, en sa qualité d'employeur, de ne pas avoir veillé à ce que les éléments de la presse soient déplacés d'une façon qui ne mettrait pas un travailleur en danger, contrairement à ce qu'exige l'alinéa 45a) du règlement sur les établissements industriels. Cela représente une infraction à l'alinéa 25(1)c) de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

L'amende a été imposée par M. Alphonse Lacavera, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à St. Catharines. En outre, la cour a imposé une suramende compensatoire de 25 p. 100, comme l'exige la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est créditée à un compte spécial du gouvernement de l'Ontario pour l'assistance aux victimes d'actes criminels.

-30-

Renseignements :  
Lionel Tona  
Ministère du Travail  
416 326-1407

Line Forestier  
Avocate de la Couronne  
Direction des services juridiques  
Ministère du Travail  
416 326-7987

Renseignements généraux

**Lieu :** Cour de justice de l'Ontario  
59, rue Church, salle d'audience 2  
St. Catharines, (Ontario)

**Juge :** M. Alphonse Lacavera, juge de paix

**Date / heure :** Le 27 octobre 2006, à 10 heures

**Défendeur :** FKI Industries Canada Limited

**Affaire :** Infraction  
à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

*Available in English*

[www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca)